

Guide général des catalogues et des notices du Club des Cent Cols

Rubriques standards/universelles

0. La couverture de la notice

La plupart des couvertures suivent une maquette élaborée par Fabien Savouroux et Gérard Birelli en Microsoft Publisher.

Le titre et le bandeau à gauche utilisent la police Anzeigen Grotesk D.

Les photos illustrent un col ou une voie de montagne ou faute de disponibilité d'une telle vue spécifique un paysage montagneux ou typique du pays. Elles doivent être libres de droits et il est courtois de citer l'auteur, si connu.

La couverture est reprise en vignette dans les pages des catalogues de la boutique en taille 424x600 pixels (redimensionnée avec Irfanview) avec une bordure blanche pour atteindre 600x600 pixels (appliquée avec Paintshop Photo Pro ou Adobe Photoshop).

1. L'introduction

Quelques lignes peuvent servir pour décrire rapidement la nature du pays qui fait l'objet du catalogue et indiquer le nombre approximatif des cols.

Une carte de la distribution des cols peut être fournie.

Un résumé encore plus court est repris sur la page de chaque catalogue dans la boutique.

2. L'histoire du pays

Selon l'importance du catalogue et du pays un bref récapitulatif de l'histoire peut aider à mieux comprendre l'évolution des peuples, de leur culture et de leurs langues.

3. La géographie du pays

Un descriptif de la géographie du pays et de son relief peut permettre de signaler les régions susceptibles d'abriter des cols.

4. L'organisation administrative

Les codes dans nos catalogues sont structurés pour indiquer Pays-Sousdivision administrative-Altitude initiale en format AA-AA(A)-NNNN

Pour les sous-divisions administratives nous avons suivi les codes ISO 3166-2 dans presque tous les cas.

ISO 3166-1 fournit en deux caractères un code au niveau du pays.

ISO 3166-2 fournit des codes pour un ou plusieurs niveaux de structures administratives en-dessous du pays entier (par exemple des régions ou des provinces).

Ce code de sous-division permet (i) de répartir un nombre gérable de cols par entité sans trop surcharger les suffixes à la fin du code et (ii) donner une première idée de la localisation approximative du col.

Les codes utilisés peuvent être illustrés par des tables ou par des cartes ou les deux.

Pour un pays avec beaucoup de cols nous avons choisi le niveau qui fournit entre 50 et 100 codes – donc la province/le département plutôt que la région (exemples – la France, l'Italie, l'Espagne).

Dans quelques cas, pour des raisons pratiques, nous n'avons pas utilisé directement la codification ISO 3166-2 – un exemple étant la Slovénie où le nombre d'entités dans la première sous-division (les municipalités) dépasse le nombre de cols.

5. Définition d'un « Col » et les toponymes qui sont retenus par le Club

Tous les catalogues respect les définitions données dans la Règle du Jeu – Article 2 et son annexe.

ARTICLE 2

SONT PRIS EN COMPTE :

- les cols inscrits dans les catalogues du Club des Cent Cols à la date de leur dernière mise à jour.
Les monts et les sommets, les défilés et les fonds de vallée ne sont pas comptabilisés.

ARTICLE 2 - ANNEXE

COMMENTAIRES :

En français, le terme de « col » contient de manière implicite un caractère topographique. En raison de la multitude de configurations de terrains rencontrées, la définition minimale du caractère topographique d'un col retenue par le Club est la suivante : point de passage privilégié, imposé par le relief, situé sur une ligne de partage des eaux, et autre qu'un sommet. Dans la grande majorité des cas un col est situé sur une dépression d'une crête et facilite le passage d'une vallée à une autre.

De nombreux intitulés sont utilisés en lieu et place du mot col : collet, pas, port, baisse, selle, brèche, hourquette, etc. Le catalogue des Cols de France répertorie la liste des intitulés pouvant être utilisés pour désigner un col. De même les catalogues de cols par pays ou par région établissent une liste des intitulés apparaissant dans la toponymie locale pour désigner un col.

Un intitulé ne désigne pas systématiquement un col : par ex un « collet » en France, un « colle » en Italie, un « alto » en Espagne, un « Höhe » en Allemagne/Autriche, un « Egg » ou « Eck(e) » en Suisse peuvent désigner un sommet ou une crête au lieu d'un col. De même un « pas » ou un « pass » germanique ou britannique peuvent désigner une gorge ou un passage particulier d'une rivière. Dans ces cas là, ils ne sont pas repris dans les catalogues, pour insuffisance de caractère topographique. (voir exemple bien connu du Pas de la Case à la frontière andorrane).

« Col portant ce nom » : un col doit être nommé sur une source de références par un intitulé générique tel qu'évoqué ci-dessus, associé à un nom spécifique. Exemple : Col du Tourmalet, Col de la Croix de Fer, Puerto de la Bonaigua, Passo dello Stelvio, Sustenpass, etc.

Il peut arriver qu'un col soit nommé par son seul intitulé. Exemple : Le Collet (FR-04-0738) ou Le Col (FR-26-0410).

En revanche un lieu nommé sans intitulé évoquant la notion de col ne sera pas retenu, quand bien même il correspondrait au critère topographique. Exemple : « La Baraque » ou « La Chapelle ». De même, un col topographique, indiqué sur une carte par un symbole (ex: >.<) mais ne disposant pas d'un nom générique (intitulé) et d'un patronyme, ne pourra pas être retenu.

Un lieu nommé et désigné sur une carte de référence ou sur un autre document tel qu'un cadastre avec un intitulé évoquant un col à condition de pouvoir le localiser avec suffisamment de précision répond à la RDJ tout en respectant les exigences topographiques mentionnées ailleurs dans cette annexe à l'article 2

La nomination d'un col doit être consacrée par l'usage et mentionnée sur des sources de références jugées fiables par le Club. Parmi les sources de références fiables, citons :

- les cartes routières ou topographiques émanant soit d'organismes officiels, soit d'éditeurs privés dont la compétence est reconnue.
- les bases de données toponymiques associées à une cartographie numérique émanant des mêmes organismes évoqués ci-dessus.
- les cadastres et cartes anciennes, dont l'échelle et le graphisme permettent de situer les cols sans ambiguïté sur le terrain.
- les panneaux sommitaux ou directionnels.
- les plans ou tableaux informatifs posés soit par des organismes officiels, soit par des clubs montagnards compétents.
- les guides édités par des clubs montagnards réputés pour leur sérieux et leur connaissance du terrain : clubs alpins français, italien, club vosgien, etc.

La nomination des cols de tradition orale, ou par mention sur des guides touristiques est considérée comme un premier indice, qui doit inciter à des recherches complémentaires en vue de confirmer cet usage sur une des sources évoquées ci-dessus.

Ne sont pas reconnus comme source de référence suffisante les parcours et les prospectus de randonnées et/ou de compétitions cyclistes. Les mentions « Col du Mont Ventoux » ou « Col de l'Alpe d'Huez » vues sur de tels documents ne font pas pour autant de ce sommet, ni de cette station d'altitude des cols au sens de notre Règle du Jeu.

On ne considère non plus comme sources suffisantes les plateformes collaboratives sur Internet (Open StreetMap, Wikipedia etc....) ni les intégrateurs d'informations motivés essentiellement par des intérêts commerciaux plutôt que par la fourniture de données vérifiables (Google, Bing, ViaMichelin, Tom-Tom, Garmin etc. ...). Ces sources peuvent aussi inciter à faire des recherches complémentaires pour des sources plus probantes.

Les intitulés et les toponymes retenus dans les catalogues reflètent le sens des différentes langues et leur utilisation sur le terrain.

6. Les langues et les écritures du pays

Pour comprendre les noms des lieux (les toponymes) il faut avoir une idée des langues et des dialectes qui ont pu influencer chaque nom.

L'inscription peut être dans un alphabet ou un système d'écriture (des symboles ou des idéogrammes) différent de l'un des alphabets latins. Dans ce cas on fournit un descriptif du système d'écriture ainsi que les méthodes utilisées pour le convertir (« translitérer ») en alphabet latin.

Pour les pays qui utilisent un alphabet latin le « Nom Complet » du catalogue sera représenté dans cet alphabet – même si les lettres comportent quelques signes diacritiques (la Pologne, la Turquie, les pays nordiques....).

Pour les pays qui utilisent d'autres alphabets ou systèmes nous avons fait une translitération des caractères en alphabet latin à deux niveaux :

- (i) Une transcription phonétique d'une méthode bien connue de romanisation qui pourrait inclure des marques diacritiques difficiles à reproduire sur le clavier. Par exemple pour le Japon « Revised Hepburn » donnerait comme mot habituel pour « col » : Tōge
- (ii) Le Nom Complet sans ces caractères spéciaux : Toge

7. Intitulés/Descripteurs qui sont reconnus pour désigner un col

On fournit en système d'écriture local et en caractères latins les termes génériques qui constituent un composant des noms valables dans notre Règle du Jeu.

8. Les sources utilisées

On décrit les sources utilisées pour les cols retenus selon la Règle du Jeu :

- Les cartes
- Les bases de données toponymiques
- Les panneaux
- Les guides de clubs montagnards

Selon les pays ces sources ne sont pas forcément très faciles à obtenir malgré la diffusion de plus en plus large de documents en format digital dans le domaine public.

9. Les systèmes de coordonnées géographiques

Beaucoup de systèmes différents ont été utilisés au fil des siècles par les cartographes afin de peaufiner la pertinence et la précision pour des besoins locaux.

Avec l'arrivée de représentations cartographiques sur Internet et des GPS la tendance pour le client final est maintenant d'utiliser un système mondial tel que WGS84 - coordonnées géographiques ou cartésiennes (UTM).

Les coordonnées maîtresses de nos catalogues et celles stockées dans la base de données sont en coordonnées géographiques WGS84 décimales avec 5 ou 6 places de décimales – ce qui donne une précision de mieux que 1 mètre.

Si les cols ont été localisés sur une source qui emploie un autre système de coordonnées une conversion mathématique a été effectuée. Si c'est utile pour le catalogue téléchargeable ces coordonnées sont calculées et incluses dans des colonnes spécifiques.

Presque tous les systèmes de coordonnées rencontrés sont décrits dans la base de données EPSG (European Petroleum Survey Group) qui fournit des outils mathématiques pour effectuer ces transformations de coordonnées.

Pour quelques pays, afin de satisfaire les habitués de mesures sur cartes papier, nous fournissons des coordonnées en millimètres. Par exemple les coordonnées TCI utilisées anciennement en Italie qui référencent les tomes de l'Atlas des années 1990.

10. Les altitudes

Les altitudes sont estimées au mieux.

Une carte topographique de qualité, d'une échelle d'au moins 1 :25000, peut fournir des points d'une précision de 1-3 mètres. S'il faut interpoler entre des courbes à niveau la précision est forcément moindre (5-10 mètres).

Des modèles altimétriques fournissent des informations de qualité variable mais aussi une confirmation qu'il n'y a pas d'erreur de libellé sur une carte.

- Des modèles LIDAR (« laser imaging, detection and ranging ») qui commencent à être de plus en plus répandus peuvent donner des altitudes avec une précision de mieux qu'un mètre
- Les modèles grand public des instituts de cartographie nationaux (tel que BDALTI pour la France) sont typiquement de l'ordre de 2-3 mètres de précision
- Les très répandus modèles SRTM1 et ASTERGDEM donne une précision de l'ordre de 7-10 mètres, sauf en terrain très accidenté ou difficile. Ces modèles sont utilisés par OpenXXXMap entre autres.
- Google Earth semble fournir des altitudes un peu plus précises que SRTM1, grâce aux algorithmes propriétaires de Google mais elles sont encore loin de mesures LIDAR ou celles indiquées sur une carte topographique de qualité.

La précision d'un relevé GPS dépend du matériel utilisé (professionnel/grand public) et du calibrage de l'appareil.

11. Indications sur le tourisme

Sans prétendre rivaliser avec les guides professionnels les auteurs de nos catalogues fournissent parfois quelques indications et quelques références touristiques.

12. Manuel d'utilisation du catalogue

Voir document annexe.

13. Auteurs

Les contributeurs principaux au catalogue

L'auteur de la photo de couverture de la notice (si connu)